



SwissLife



Fondation collective LPP Swiss Life

Rapport de gestion 2010

Sommaire

2	Avant-propos du président
4	Rapport annuel du gérant
6	Bilan
8	Compte d'exploitation
10	Annexe aux comptes annuels 2010
10	I Bases et organisation
11	II Membres actifs et bénéficiaires de rentes
11	III Mode de réalisation de l'objectif
12	IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence
12	V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture
13	VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements
14	VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation
17	VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance
17	IX Autres informations relatives à la situation financière
17	X Événements postérieurs à la date du bilan
19	Rapport de l'organe de contrôle

Avant-propos du président

J'ai le plaisir de vous présenter le dernier rapport de gestion de la Fondation collective LPP Swiss Life. Le conseil de fondation, formé en 2009, s'est réuni en séance ordinaire le 19 mai 2010, puis le 9 novembre 2010 dans le cadre d'une manifestation informelle.

Durant l'exercice de référence écoulé, on a observé une stagnation dans le domaine de la politique sociale au niveau national. C'est ainsi que la 11^e révision de l'AVS a échoué au Parlement, que la 6^e révision de l'AI est compromise par des menaces de référendum et que le projet de révision de la LAA a été renvoyé au Conseil fédéral par le Parlement pour remaniement. Enfin, du point de vue de notre fondation et du 2^e pilier, la votation populaire concernant la baisse du taux de conversion appliqué aux assurances obligatoires a incontestablement été au centre des préoccupations. Une écrasante majorité du peuple souverain a rejeté la baisse du taux de conversion proposée. De nombreuses instances intéressées ont cherché à expliquer l'issue de cette votation, mais ce sont les résultats de l'analyse VOX de l'institut de recherche gfs.bern qui ont plus particulièrement retenu l'attention. En simplifiant et en généralisant un peu, on peut dire que cette analyse attribue le résultat de cette votation à deux causes principales, qui pourraient être définies comme la négligence d'évidences au niveau politique. Il était d'une part maladroit de revendiquer une baisse du taux de conversion alors que la réduction échelonnée qui avait été décidée avec le deuxième paquet de la 1^{re} révision de la LPP

entré en vigueur en 2006 n'est pas encore été totalement réalisée. D'autre part, une attention insuffisante a été portée au fait que l'avoir et les prestations du 2^e pilier constituent, aux yeux du peuple suisse, une partie de leurs biens. Si l'on s'attend à des concessions de la part des électeurs suisses à ce niveau, il faudrait pouvoir leur proposer en échange des compensations dans un autre domaine. Enfin, il convient de garder à l'esprit le fait que la campagne électorale et la votation nationale se sont déroulées en plein débat médiatique sur les rémunérations abusives, ce qui, au niveau émotionnel pour le moins, peut expliquer l'homogénéité des points de vue.

Le verdict du peuple souverain est sans appel pour l'ensemble des institutions opérant dans le cadre du 2^e pilier et celles-ci sont contraintes de l'accepter. Force est de constater que la décision des Suisses pourrait avoir de lourdes conséquences financières dans le domaine de la prévoyance professionnelle et risque d'accroître la menace d'une fracture intergénérationnelle. A l'avenir, il faudra garder cet aspect à l'esprit.

Comme ce fut le cas au cours des dix dernières années, les placements ont été caractérisés par la faiblesse des taux d'intérêt et la morosité des marchés des actions. Le simple fait d'atteindre les objectifs prédéfinis en matière de performance a représenté à lui seul une tâche particulièrement exigeante pour la majorité des institutions de prévoyance en Suisse. Comme le montrent les comptes

annuels, la faiblesse persistante des taux d'intérêt a pesé sur les excédents versés par la fondatrice aux œuvres de prévoyance affiliées. A la fin de l'exercice sous revue, Swiss Life a avancé les dates de calcul et de versement des excédents, rendant ainsi un service aux œuvres de prévoyance affiliées, lesquelles pourront attribuer beaucoup plus tôt les excédents dus aux assurés. La situation actuelle sur les marchés financiers ne laisse pas entrevoir d'amélioration rapide au niveau des taux d'intérêt. Les prévisions pour le marché des actions sont quant à elles plus optimistes.

En 2011, la fondatrice poursuivra sa stratégie de prestataire complet. Cette nouvelle orientation s'accompagne de l'introduction de nouvelles lignes de produits ainsi que d'un nouveau système de gestion pour l'assurance collective. Ces deux évolutions, cruciales pour notre fondation, seront suivies de près par le conseil de fondation. De concert avec les autres membres du conseil de fondation, je me réjouis de la mise en œuvre de ces nouvelles étapes, garantes d'un avenir sûr.

Je vous remercie de votre confiance.

Zurich, mars 2011

Anton Laube

Président du conseil de fondation



Anton Laube

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anton Laube', written in a cursive style.

Rapport annuel du gérant

CONTEXTE ÉCONOMIQUE 2010

L'année 2010 est entrée dans les annales comme une nouvelle année de crise. Cela s'explique non seulement par les tremblements de terre au Chili et en Haïti ou par la marée noire dans le Golfe du Mexique, mais également par la crise de l'endettement, héritage de la précédente crise économique et des mesures de soutien du système bancaire qui se sont ensuivies. C'est ainsi que des montagnes de dettes furent déplacées et que l'endettement privé devint public. Si ce phénomène n'est pas le seul responsable, il a tout au moins eu des répercussions sur la problématique de l'endettement, qui s'est reportée sur l'économie de pays tels que la Grèce, l'Irlande et le Portugal. Les plans de sauvetage ont causé des difficultés à la monnaie européenne, dont la valeur a fortement chuté par rapport au franc suisse. Ce contexte économique instable a aussi eu des répercussions sur l'évolution des marchés financiers. Les indices boursiers européens ont enregistré des performances annuelles extrêmement disparates d'un pays à l'autre. Qualifiés normalement d'«ennuyeux» parce que sûrs, les marchés des obligations d'Etat ont également connu des épisodes particulièrement agités, obligeant les investisseurs à effectuer une recherche sélective de placements sans risque. Dans ce contexte, les titres d'Etats fortement endettés, comme la Grèce, ont été ignorés. En revanche, les emprunts d'Etats tels que l'Allemagne ou la Suisse ont été très demandés, ce qui a pesé sur leur rémunération.

CONTEXTE LÉGAL EN 2010

L'environnement légal du deuxième pilier est resté inchangé durant l'exercice de référence. Le taux d'intérêt appliqué aux avoirs de vieillesse LPP obligatoires et fixé par le Conseil fédéral s'est maintenu à 2%, ce qui, au vu de la situation sur les marchés de placement, a constitué un défi important pour de nombreuses institutions de prévoyance. Sur le plan politique, l'année 2010 a essentiellement été marquée par la votation concernant le projet de loi sur la baisse du taux de conversion en rentes. Après avoir bénéficié d'un large soutien de la part du Parlement et du Conseil fédéral, ce projet a finalement été rejeté massivement par le peuple souverain lors des votations du 7 mars 2010. Le fait que ce résultat sape de façon insidieuse le concept des trois piliers de la prévoyance suisse est regrettable et ne restera pas sans conséquence. On assiste en effet à l'introduction subreptice, dans le deuxième pilier financé par capitalisation, d'un élément appartenant au système de répartition (solidarité entre les générations).

L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Vers la fin de l'année 2010, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a confirmé par écrit que les documents composant les rapports de la Fondation collective LPP Swiss Life relatifs à l'exercice 2009 ont été consultés et examinés en détail. L'OFAS a pris note de la recommandation de l'organe de révision d'approuver les comptes annuels 2009 et atteste à l'intention de la fondation que le rapport établi n'appelle pas de remarque.

LA FONDATION COLLECTIVE LPP SWISS LIFE EN 2010

L'exercice de référence s'est déroulé dans le calme. En 2010, Swiss Life s'est résolument positionnée en tant que prestataire complet. Dans le même contexte, les préparations en vue de la migration d'une partie du portefeuille d'assurance collective dans un nouveau système de gestion (NVS) ont occupé une place importante.

LE CONSEIL DE FONDATION

En sa qualité de représentant des employeurs, Henri Olivier Badoux a quitté la fondation à la fin de l'exercice de référence. Conformément au règlement et aux résultats des élections du conseil de fondation 2009, Michèle Etienne le remplace depuis le 1^{er} janvier 2011. Le conseil de fondation et le gérant remercient Henri Olivier Badoux pour son dévouement et souhaitent la bienvenue à Michèle Etienne.

Le conseil de fondation s'est réuni le 19 mai 2010 lors de sa séance ordinaire. Entre cette date et la fin de l'exercice de référence, il a pris la décision par voie de circulaire d'introduire les dispositions relatives aux liquidations partielles prescrites par la loi. Enfin, une réunion informelle s'est tenue le 19 novembre 2010.

Raymond A. Kröbl
Gérant



Raymond A. Kröbl

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF	Annexe	31.12.2010	31.12.2009
ACTIF			
CAPITAL DE LA FONDATION: AVOIRS À LONG TERME DE LA FONDATION			
		45 008	45 008
Avoirs sur les comptes courants des œuvres de prévoyance		1 081 328 142	965 782 933
Réserves de contributions des œuvres de prévoyance	VII.6	336 728 576	295 431 996
Compte courant fonds de garantie		9 962 001	4 240 292
TOTAL DES CRÉANCES SUR SWISS LIFE		1 428 018 719	1 265 455 221
Arriéré de cotisations		129 948 799	126 265 836
Prêts		-	109 685
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		129 948 799	126 375 521
TOTAL DES CRÉANCES		1 557 967 518	1 391 830 743
AVOIRS EN TITRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		39 584 907	40 495 610
TOTAL DES PLACEMENTS		1 597 597 433	1 432 371 360
TOTAL DE L'ACTIF		1 597 597 433	1 432 371 360

Bilan au 31 décembre

En CHF	Annexe	31.12.2010	31.12.2009
PASSIF			
Cotisations payées d'avance		487 071 064	470 497 133
Autres dettes		1 230 107	1 016 876
Avoirs en titres		39 440 274	40 294 848
TOTAL DES DETTES ENVERS DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		527 741 444	511 808 857
Créances sur des employeurs affiliés		129 948 799	126 375 521
TOTAL DES DETTES ENVERS SWISS LIFE		129 948 799	126 375 521
TOTAL DES DETTES		657 690 244	638 184 378
COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF		9 962 001	4 240 292
Réserves de contributions de l'employeur	VII.6	336 728 576	295 431 996
TOTAL DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR		336 728 576	295 431 996
Fonds libres	VII.7	420 552 356	466 422 319
Mesures spéciales	VII.5	–	–
Réserves d'excédent	VII.4	172 619 248	28 047 367
TOTAL DES FONDS LIBRES ET DES RÉSERVES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		593 171 604	494 469 686
CAPITAL DE LA FONDATION		45 008	45 008
EXCÉDENT DES PRODUITS/CHARGES		–	–
TOTAL DU PASSIF		1 597 597 433	1 432 371 360

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2010	2009
COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations des salariés		882 829 676	854 339 239
Contributions des employeurs		1 129 391 455	1 084 551 730
TOTAL DES COTISATIONS		2 012 221 131	1 938 890 969
Utilisation des réserves de contributions des employeurs		-65 555 968	-57 636 219
Utilisation de la part aux mesures spéciales et autres fonds libres		-4 066 054	-2 935 818
Primes uniques et rachats		297 567 543	393 617 882
Apports dans la réserve de contributions des employeurs		113 661 803	96 138 896
Apports aux mesures spéciales et autres fonds libres		202 199 161	76 276 991
Subsides du fonds de garantie		11 138 684	10 266 465
Intérêts moratoires sur cotisations		23 920 590	26 808 971
TOTAL DES COTISATIONS ET APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES		2 591 086 890	2 481 428 136
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Apports de libre passage		1 708 389 012	1 617 964 655
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		18 412 828	13 695 924
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTRÉE		1 726 801 840	1 631 660 579
TOTAL DES APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		4 317 888 730	4 113 088 715
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
	VII.2		
Rentes de vieillesse		-282 242 264	-253 690 111
Rentes de survivants		-45 671 357	-42 572 894
Rentes d'invalidité		-139 285 787	-140 329 536
Autres prestations réglementaires		-112 637 161	-85 084 141
Prestations en capital à la retraite		-461 262 920	-432 452 930
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-90 978 751	-94 499 092
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-1 132 078 240	-1 048 628 704
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-1 465 427 955	-1 458 762 937
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrat		-258 076 222	-749 879 044
Prestations de libre passage provenant de comptes courants des œuvres de prévoyance		-28 044 710	-53 061 067
Prestations de libre passage en cas de transfert		-27 637 561	-48 413 584
Versements anticipés pour la propriété du logement		-130 698 423	-136 184 346
Versements anticipés pour cause de divorce		-37 718 320	-36 119 168
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIE		-1 947 603 190	-2 482 420 146
TOTAL DES DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-3 079 681 430	-3 531 048 849

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2010	2009
DISSOLUTION ET CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET DE RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions		185 300 711	343 421 562
Constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions		-315 882 589	-172 691 719
TOTAL DES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET DES RÉSERVES DE COTISATIONS CONSTITUÉS		-130 581 877	170 729 844
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Prestations d'assurance		2 991 151 750	3 424 491 592
Parts aux bénéfices des assurances	VII.4	160 512 862	1 359 879
Intérêts crédités pour intérêts moratoires aux destinataires		20 109 630	23 187 725
TOTAL DES PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		3 171 774 242	3 449 039 196
CHARGES D'ASSURANCE			
Primes d'épargne	VII.1	-1 491 951 787	-1 427 758 527
Primes de risque		-354 057 052	-348 530 408
Primes pour frais de gestion	VII.3	-139 158 918	-136 317 560
PRIME VERSÉE À SWISS LIFE		-1 985 167 757	-1 912 606 495
Prime de renchérissement versée à Swiss Life		-16 910 268	-16 579 217
Versements uniques à l'assurance		-2 026 581 248	-2 057 271 291
Utilisation de la part aux bénéfices d'assurance		-160 491 238	-1 084 047
Cotisations au fonds de garantie		-9 962 001	-4 240 292
Utilisation des réserves de contributions des employeurs		-405 109	-440 503
Utilisation des autres fonds libres		-59 591 309	-180 934 372
Charges d'intérêts pour intérêts moratoires		-20 109 630	-23 187 725
TOTAL DES CHARGES D'ASSURANCE		-4 279 218 560	-4 196 343 940
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	VII.1	181 105	5 464 965
(Total des apports, des dépenses, de la constitution/dissolution, des produits et charges d'assurance)			
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS			
Produit des intérêts sur créances		9 569 853	10 336 198
Charges d'intérêts sur les créances		-9 569 853	-10 336 198
Plus-values réalisées sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	47 909	810 676
Moins-values réalisées sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	-128 888	-32 705
Moins-values latentes sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	-	-1 348 893
Plus-values latentes sur les titres des œuvres de prévoyance	VII.1	975 449	18 179 550
Constitution de réserves due au résultat des titres pour les œuvres de prévoyance	VII.1	-894 470	-17 608 628
TOTAL DU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		-	-
AUTRES PRODUITS	VII.1	2 860 863	-581 928
AUTRES CHARGES	VII.1	-3 041 967	-4 883 037
EXCÉDENT DES PRODUITS/CHARGES		-	-

Annexe aux comptes annuels 2010

I Bases et organisation

I.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La Fondation collective LPP Swiss Life a été instaurée sous la forme d'une fondation dans le cadre de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). Elle a pour but la réalisation de la prévoyance professionnelle conformément à la LPP pour les salariés dont l'employeur, ainsi que son œuvre de prévoyance, s'affilient à la fondation et pour les autres personnes auxquelles s'applique la LPP. La fondation est à la disposition des clients de Swiss Life qui souhaitent appliquer le régime obligatoire légal mais englobe aussi, pour de nombreuses œuvres de prévoyance, des éléments de prévoyance professionnelle allant au-delà du minimum légal.

I.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective LPP Swiss Life est enregistrée au sens des dispositions de la LPP (n° C1.0020) et est affiliée au fonds de garantie. Elle est soumise à la surveillance de la Confédération.

I.3 INDICATION DE L'ACTE ET DES RÈGLEMENTS

La Fondation collective LPP Swiss Life a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 18 novembre 1983. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009, l'acte actuel date du 30 septembre 2008 et a été approuvé par décision de l'Office des assurances sociales en date du 27 janvier 2009.

L'organisation, l'administration et le contrôle de la fondation sont définis dans le cadre d'un règlement d'organisation spécial édicté par le conseil de fondation, conformément aux clauses de l'acte de fondation et en vertu des prescriptions légales applicables aux institutions de prévoyance enregistrées.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion, laquelle veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations de la commission de gestion sont définies dans un règlement spécial.

I.4 ORGANE DE GESTION, DROIT DE SIGNATURE

La gestion paritaire prescrite par la LPP est réalisée au niveau de l'œuvre de prévoyance et garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant. En outre, la parité est également respectée au niveau du conseil de fondation et l'indépendance de cet organe est garantie par son ouverture à des personnes extérieures à Swiss Life, société fondatrice.

CONSEIL DE FONDATION

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

Anton Laube, Otto Suhner AG, Brugg, président

Rosmarie Altenburger, Association Chupferhammer, Ebnat-Kappel

Sabrina Dotta, Minimotor SA, Croglia

Peter Graf, Zaugg Bau AG, Thoune

Bruno Hotz, Hauseigentümerversand Zurich, Zurich

Marlene Rüegg, W. Schneider + Co. AG, Langnau a.A.

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS

Henri Olivier Badoux, Henri Badoux SA, Aigle

Lukas Briner, Zürcher Handelskammer, Zurich

Daniel Calabrese, Moët Hennessy SA, Genève, vice-président

Patricia Egli-Sgier, Andreas Egli GmbH, Rhäzüns

Thomas Jost, Schenker Stores SA, Schönenwerd

Beat Späti, Späti Holzbau AG, Bellach

DURÉE DU MANDAT

Du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2013

DROIT DE SIGNATURE

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

GÉRANTE

Swiss Life, Zurich, représentée par *Raymond A. Kröbl*

SIÈGE DE LA FONDATION

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE**EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE**

Chr. Wagner, Wagner & Kunz Aktuare AG, Bâle

ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

I.6 EMPLOYEURS AFFILIÉS

Depuis l'entrée en vigueur de la LPP, la majeure partie des assurances vie collectives de Swiss Life est traitée par la Fondation collective LPP Swiss Life.

Au 31 décembre 2010, 30 380 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 29 836 l'année précédente), 1 360 contrats ayant été dissous et 1 904 conclus au cours de l'exercice de référence.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2010	2009
Nombre de membres actifs et membres invalides	236 832	229 023
Nombre de bénéficiaires de rentes de vieillesse	25 927	23 801
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES	262 759	252 824
<i>Nombre de membres actifs par œuvre de prévoyance</i>	<i>7,8</i>	<i>7,7</i>

III Mode de réalisation de l'objectif

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP. La fondation conclut un contrat d'assurance vie collective auprès de Swiss Life pour chacune des œuvres de prévoyance qui lui est affiliée.

Dans la grande majorité des cas, les contrats d'assurance vie collective conclus par la fondation auprès de Swiss Life sont des assurances d'épargne et de risque selon la LPP, pour lesquelles les prestations de vieillesse et de libre passage sont déterminées selon le principe de la primauté des cotisations. Parallèlement, il existe aussi des contrats gérés selon le principe de la primauté des prestations, mais ils ne comptent que pour un pourcentage infime.

Le financement est défini séparément pour chaque œuvre de prévoyance affiliée, dans un règlement de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées par l'employeur et les salariés, la part de l'employeur devant être au moins égale au total des cotisations de tous les salariés assurés.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes de la fondation sont présentés selon la norme Swiss GAAP RPC 26. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation. Conformément à ces dispositions, l'évaluation des actifs se fait, comme auparavant, à leur valeur actuelle à la date de clôture du bilan, sans intégration d'effets de lissage. Par «valeur actuelle», on entend pour l'ensemble des actifs la valeur de marché à la date de clôture du bilan. Les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2010, qui est de 135,20 francs (contre 132 francs au 31 décembre 2009). Les autres actifs indiqués, en particulier les avoirs sur les comptes courants de la fondation auprès de Swiss Life, sont évalués à leur valeur nominale. Le degré de détail du compte d'exploitation est conforme aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Servent de base les chiffres effectifs avec centimes bien que ceux-ci ne figurent pas dans le rapport de gestion.

V Couverture des risques, risques actuariels, degré de couverture

V.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES

Les risques sont entièrement couverts par Swiss Life.

V.2 EXPLICATIONS RELATIVES AUX ACTIFS ET AUX PASSIFS RÉSULTANT DE CONTRATS D'ASSURANCE

Les créances sur Swiss Life sont composées en majorité des avoirs sur les comptes courants des œuvres de prévoyance auprès de Swiss Life (cotisations payées d'avance, réserves d'excédent, fonds libres et autres comptes courants des œuvres de prévoyance), qui sont évalués à leur valeur nominale.

Le poste «Avoirs en titres des œuvres de prévoyance» englobe les actions de Swiss Life Holding qui sont revenues à la fondation après la transformation de l'ex-Rentenanstalt en Swiss Life et l'exercice des droits de souscription préférentiels lors des augmentations de capital (cf. partie VI.1 de la présente annexe).

V.3 ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE

La réserve mathématique des assurances conclues par la fondation auprès de Swiss Life sur la base des contrats d'assurance vie collective ne figure pas dans le bilan de la fondation.

En millions de CHF

	2010	2009
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES ACTIFS AU 1.1.	18 509,9	17 961,1
Augmentations	3 870,6	3 823,9
Diminutions	-3 004,6	-3 275,1
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES ACTIFS AU 31.12.	19 375,9	18 509,9
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 1.1.	3 874,7	3 496,6
Augmentations	494,8	552,3
Diminutions	- 59,6	- 174,2
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.	4 309,9	3 874,7
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 1.1.	1 553,6	1 576,2
Augmentations	134,9	215,7
Diminutions	- 151,4	- 238,3
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES INVALIDES AU 31.12.	1 537,1	1 553,6
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 1.1.	23 938,2	23 033,9
Augmentations	4 500,3	4 591,9
Diminutions	-3 215,6	-3 687,6
ÉTAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE (TOTAL) AU 31.12.	25 222,9	23 938,2

V.4 ÉVOLUTION DE L'AVOIR DE VIEILLESSE LPP

En millions de CHF

	2010	2009
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	11 363,9	10 837,2

V.5 RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

Les risques vieillesse, décès et invalidité ainsi que le risque de placement sont entièrement couverts par Swiss Life, ce qui permet de renoncer à l'établissement périodique d'expertises actuarielles, puisque c'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué pour chaque contrat conclu.

V.6 BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances qui est appliqué à tout le portefeuille. Les taux d'intérêt technique en vigueur sont compris entre 2,5 et 3,5% en fonction des différentes générations de tarifs. Les avoirs de vieillesse obligatoires ont été rémunérés, en 2010, au taux d'intérêt minimal LPP de 2% (année précédente: 2% également). Les avoirs de vieillesse subobligatoires ont été rémunérés, en 2010, au taux de 1,5%. Le tarif d'assurance vie collective et le taux d'intérêt technique sont restés inchangés en 2010.

V.7 DEGRÉ DE COUVERTURE

Le degré de couverture traduit le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire. Tous les risques d'assurance et de placement sont couverts intégralement par Swiss Life et ce, à tout moment.

V.8 RÉSULTAT 2010, EXCÉDENT

Pour les assurances relevant du domaine de la prévoyance professionnelle, une comptabilité séparée est tenue. Le compte d'exploitation des activités d'assurance collective repose sur les comptes statutaires des activités suisses, établis conformément au Code des obligations suisse (CO). Il constitue la base de calcul du taux de rétrocession minimal de 90% (quote-part minimum) et sert à déterminer l'attribution des parts d'excédent. Au moins 90% des produits doivent être utilisés en faveur des contrats. Ces produits sont utilisés pour financer tous les frais liés aux prestations d'assurance, les frais de gestion occasionnés et les coûts de constitution de réserves forfaitaires (p. ex. les réserves de fluctuation). Le montant résiduel est alloué au fonds d'excédents.

Chaque année, les parts d'excédent provenant du fonds d'excédent sont octroyées aux œuvres de prévoyance. Ces parts sont toujours dues au début de l'année d'assurance suivant l'année de leur réalisation et portent intérêt jusqu'à ce qu'elles soient utilisées. La part d'excédent qui revient aux œuvres de prévoyance leur est communiquée chaque année.

Sauf décision divergente de la commission de gestion, la procédure appliquée pour la part d'excédent est la suivante: la part d'excédent est répartie entre les personnes assurées (quotes-parts) d'après une clé prédéfinie. Cette clé tient compte de la source de la part d'excédent (produit du processus d'épargne, de risque et de frais) et est déterminée sur la base d'une pondération correspondante.

La quote-part déterminée pour chaque personne exerçant une activité lucrative lui est attribuée le jour déterminant suivant la communication et est utilisée pour augmenter son avoir de vieillesse subobligatoire.

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

VI.1 AVOIRS EN TITRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE

Selon le poste «Avoirs en titres des œuvres de prévoyance» auprès de Swiss Life, la Fondation collective LPP Swiss Life détient des actions de Swiss Life Holding, qu'elle a reçues gracieusement lorsque l'ancienne Rentenanstalt/Swiss Life est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme au 1^{er} juillet 1997. Elle détient également des actions de Swiss Life Holding qui résultent de l'exercice des droits de souscription préférentiels par les œuvres de prévoyance à l'occasion des augmentations de capital de Swiss Life Holding qui ont eu lieu en novembre 2002 et en mai/juin 2004. La Fondation collective LPP Swiss Life est propriétaire de ces actions, qui sont toutefois attribuées aux différentes œuvres de prévoyance affiliées.

Seul l'organe de gestion paritaire de chaque œuvre de prévoyance est habilité à décider de l'affectation de ces éléments de fortune; la fortune considérée juridiquement comme fonds libres de la fondation doit également être employée en conséquence. Au 31 décembre 2010, la valeur boursière de l'action de Swiss Life Holding était de 135,20 francs (contre 132 francs au 31 décembre 2009).

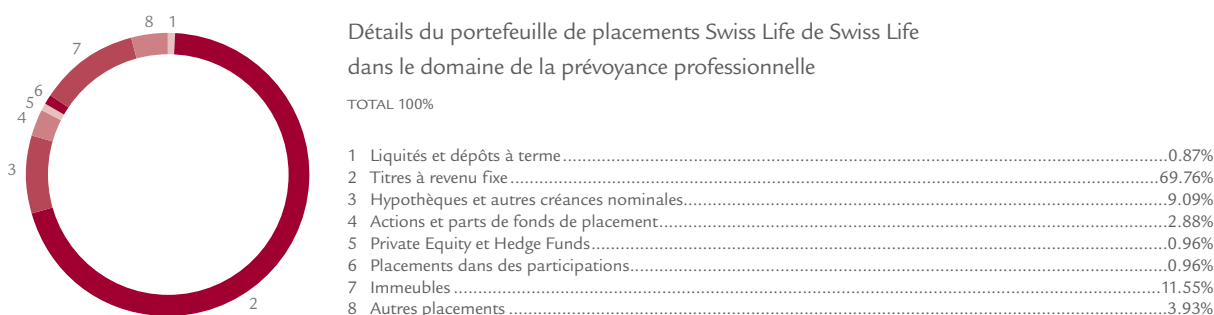
VI.2 DONNÉES CONCERNANT LES PLACEMENTS DE SWISS LIFE POUR LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE

Les informations suivantes s'appuient sur les données de Swiss Life et ne sont pas soumises à l'examen effectué par l'organe de révision de la Fondation collective LPP Swiss Life.

La réserve mathématique est placée dans le cadre du fonds de sûreté collectif de Swiss Life pour la prévoyance professionnelle. Cette réserve mathématique n'est pas un placement de la fondation. Swiss Life garantit le placement adéquat des fonds ainsi que le respect des restrictions imposées par les prescriptions légales.

De plus amples informations figurent dans le compte d'exploitation 2010 des affaires d'assurance collective de Swiss Life.

Le graphique montre comment Swiss Life a réparti les fonds de la prévoyance professionnelle entre les différentes catégories de placement.



VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EXPLOITATION

Le poste Parts aux bénéficiaires des assurances comprend les excédents des assurances attribués par Swiss Life, qui sont d'une part portés au crédit des œuvres de prévoyance et d'autre part employés en faveur des destinataires, sous la forme de rentes supplémentaires, conformément à l'art. 68a LPP.

Les Charges d'assurance comprennent l'ensemble des primes et versements uniques payés par la fondation à Swiss Life pour les assurances conclues.

Le Résultat net de l'activité d'assurance est la somme des postes Total des apports provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés, Total de la constitution de capitaux de prévoyance et de réserves de contributions, Total des produits de prestations d'assurance et Total des charges d'assurance.

En ce qui concerne les actions de Swiss Life Holding détenues par les œuvres de prévoyance, les postes Plus-values réalisées sur les titres, Moins-values réalisées sur les titres, Plus-values latentes sur les titres et Moins-values latentes sur les titres sont indiqués. Il n'y a pas eu de versement de dividende durant l'exercice. Le produit du remboursement de la valeur nominale de 2,40 francs par action a été porté au crédit du compte «Fortune libre de la fondation» en juillet 2010. La différence des quatre postes, qui figure sous Constitution de réserves due au résultat des titres pour les œuvres de prévoyance, constitue le débit du résultat en titres de Swiss Life pour les œuvres de prévoyance affiliées (résultat en titres débité). La hausse du résultat des titres par rapport à celui de l'année précédente s'explique dans une large mesure par des plus-values latentes sur les actions de Swiss Life Holding encore détenues. Les ventes d'actions n'ont pas engendré de frais d'administration des titres pour la fondation.

Le poste Autres charges comprend d'une part les frais auxquels la fondation doit faire face ainsi que les pertes sur débiteurs, et d'autre part des montants transmis à Swiss Life résultant de frais EPL ou de réserves pour l'impôt à la source. Les mêmes montants apparaissent au poste Autres produits.

VII.2 PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les prestations réglementaires se subdivisent comme suit:

En CHF	2010	2009
RENTES DE VIEILLESSE		
Rentes de vieillesse	224 780 927	202 866 720
Rentes complémentaires aux rentes de vieillesse	54 142 798	47 864 805
Rentes certaines	2 126 866	1 793 760
Rentes pour enfants de personne retraitée	1 191 674	1 164 826
TOTAL DES RENTES DE VIEILLESSE	282 242 264	253 690 111
RENTES DE SURVIVANTS		
Veuves et veufs	38 044 720	35 732 680
Rente de partenaire	101 477	-137 334
Rentes complémentaires aux rentes de survivants	1 852 374	1 621 669
Rentes d'orphelin	5 672 786	5 355 879
TOTAL DES RENTES DE SURVIVANTS	45 671 357	42 572 894
RENTES D'INVALIDITÉ		
Rentes d'invalidité	129 944 847	130 742 126
Rentes pour enfants d'invalidité	9 340 940	9 587 410
TOTAL DES RENTES D'INVALIDITÉ	139 285 787	140 329 536
AUTRES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		
Exonérations de cotisation en cours	79 767 507	80 001 535
Prestations d'invalidité - cotisation d'épargne	22 245	-
Réduction des cotisations du fait des subsides versés par le fonds de garantie	11 138 684	10 266 465
Financement des augmentations de rentes en raison du renchérissement	-2 211 865	-31 992 830
Intérêts moratoires sur les prestations	23 920 590	26 808 971
TOTAL DES AUTRES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	112 637 161	85 084 141
PRESTATIONS EN CAPITAL À LA RETRAITE		
Prestations en capital en cas de retraite ordinaire	337 359 449	297 608 861
Prestations en capital en cas de retraite anticipée	123 903 472	134 844 069
TOTAL DES PRESTATIONS EN CAPITAL À LA RETRAITE	461 262 920	432 452 930
PRESTATIONS EN CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ		
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	29 552 892	28 469 030
Valeurs de restitution	1 562 789	897 413
Indemnités en capital pour veuves	49 556 002	50 645 518
Indemnités en capital pour veufs	8 736 010	13 701 460
Indemnités en capital pour rentes partenaire	1 571 058	785 671
TOTAL DES PRESTATIONS SOUS FORME DE CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS ET D'INVALIDITÉ	90 978 751	94 499 092
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	1 132 078 240	1 048 628 704

VII.3 FRAIS

La Fondation collective LPP Swiss Life est intégralement réassurée auprès de Swiss Life. Cette couverture ne concerne pas seulement les risques actuariels, mais également la gestion. Les cotisations pour frais de gestion des œuvres de prévoyance affiliées correspondent exactement aux primes pour frais de gestion qui sont transmises à Swiss Life. Les éventuelles pertes en matière de frais sont couvertes par Swiss Life.

Le poste Primes pour frais de gestion ne contient aucun frais de gestion de fortune. Swiss Life publie un résultat net des placements. Le compte d'exploitation des affaires d'assurance vie collective pour la Suisse (www.swisslife.ch/comptedexploitationlpp) présente quant à lui le détail des frais de gestion de fortune. Il est communiqué aux œuvres de prévoyance affiliées dans le cadre du rapport annuel individuel remis à chaque client.

En CHF

	2010	2009
Frais généraux de gestion	107 699 262	107 690 873
Frais pour le marketing et la publicité ¹	31 459 657	28 626 688
TOTAL DES FRAIS	139 158 918	136 317 560

¹ Ce poste inclut également les coûts de prospection et de suivi des clients, notamment les indemnités uniques ou périodiques des courtiers et du service externe.

VII.4 ÉVOLUTION DES RÉSERVES D'EXCÉDENTS

En CHF

	2010	2009
ÉTAT DES RÉSERVES D'EXCÉDENT AU 1.1.	28 047 366	176 630 548
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	48 948	60 015
Augmentation par transfert	9 039 135	9 849 386
Augmentation par versement	258 288	100 697
Accroissement dû à prestation provenant de réserves d'excédent	159 776 140	155 030
Augmentation due à des prestations	21 624	275 832
Augmentation par perte sur débiteurs / prestation de faveur	-	-
Intérêts crédités	2 619 604	552 890
TOTAL DES AUGMENTATIONS	171 763 738	10 993 850
Diminution pour le paiement de cotisations	-1 225 246	-1 261 733
Diminution due à dissolution de contrat	-5 721 491	-7 736 110
Diminution pour l'augmentation de prestations	-10 191 027	-140 927 491
Diminution due à un transfert	-10 054 093	-9 651 698
TOTAL DES DIMINUTIONS	-27 191 857	-159 577 032
ÉTAT DES RÉSERVES D'EXCÉDENT AU 31.12.	172 619 247	28 047 366

VII.5 ÉVOLUTION DES MESURES SPÉCIALES

En CHF

	2010	2009
ÉTAT DES MESURES SPÉCIALES AU 1.1.	-	267 369 614
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	-	111 289
Augmentation par transfert	-	5 694 723
Augmentation par versement	-	133 305
Accroissement dû à attribution mesures spéciales	-	-
Intérêts crédités	-	3 331 616
TOTAL DES AUGMENTATIONS	-	9 270 933
Diminution pour le paiement de cotisations	-	-205 197
Diminution due à dissolution de contrat	-	-15 773 122
Diminution pour l'augmentation de prestations	-	-12 624 633
Diminution due à un transfert	-	-10 045 366
Diminution due à la constitution de fonds libres	-	-237 992 229
TOTAL DES DIMINUTIONS	-	-276 640 547
ÉTAT DES MESURES SPÉCIALES AU 31.12.	-	-

Le conseil de fondation a décidé par voie de circulaire que les montants disponibles au titre des Mesures spéciales seront transférés sur le compte Fonds libres.

VII.6 ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR (RCE)

En CHF

	2010	2009
ÉTAT DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 1.1.	295 431 996	271 033 618
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	4 030 004	1 759 948
Augmentation par transfert	4 496 259	7 429 441
Augmentation par versement	105 135 540	86 949 507
Intérêts crédités	2 754 627	3 324 223
TOTAL DES AUGMENTATIONS	116 416 430	99 463 119
Diminution pour le paiement de cotisations	-65 555 968	-57 636 219
Diminution due à dissolution de contrat	-3 851 241	-9 402 268
Diminution pour l'augmentation de prestations	-405 109	-440 503
Diminution due à un transfert	-5 307 532	-7 585 750
TOTAL DES DIMINUTIONS	-75 119 851	-75 064 741
ÉTAT DES RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	336 728 575	295 431 996

VII.7 ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES

En CHF

	2010	2009
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 1.1.	466 422 319	233 839 034
Augmentation due à nouveaux capitaux (conclusions de contrat)	5 975 488	2 560 482
Augmentation par transfert	14 696 824	26 565 734
Augmentation par versement	12 237 722	28 155 184
Augmentation due à la dissolution de la part aux mesures spéciales	-	237 992 229
Augmentation par perte sur débiteurs / prestation de faveur	405	-
Intérêts crédités	4 217 967	3 113 446
TOTAL DES AUGMENTATIONS	37 128 406	298 387 074
Diminution pour le paiement de cotisations	-2 759 620	-1 412 337
Diminution due à dissolution de contrat	-18 471 977	-20 149 566
Diminution pour l'augmentation de prestations	-49 400 282	-27 173 249
Diminution due à un transfert	-12 366 490	-17 068 637
Diminution par perte sur débiteurs/prestation de faveur/Fondation de placement Swiss Life (AST)	-	-
TOTAL DES DIMINUTIONS	-82 998 368	-65 803 789
ÉTAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	420 552 356	466 422 319

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas de prescriptions de l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Il n'existe pas d'autres informations relatives à la situation financière.

X Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 18 mai 2011

Fondation collective LPP Swiss Life

Anton Laube
Président

Raymond A. Kröbl
Gérant

Rapport de l'organe de contrôle



PricewaterhouseCoopers SA
 Birchstrasse 160
 8050 Zürich
 Téléphone +41 58 792 44 00
 Fax +41 58 792 44 10
 www.pwc.ch

Rapport de l'organe de contrôle
 au Conseil de fondation de la
 Fondation collective LPP Swiss Life
 Zurich

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Fondation collective LPP Swiss Life pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Roland Sauter
 Expert-réviseur
 Réviseur responsable

Michael Bürhle
 Expert-réviseur

Zurich, le 4 mai 2011

Annexe:

- comptes annuels en allemand (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Impressum

Le rapport de gestion de la Fondation collective LPP Swiss Life est publié en allemand, en français et en italien. En cas de divergence entre le texte original allemand et les traductions française et italienne, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source.

EDITEUR

Swiss Life, Zurich

PHOTOS

Caspar Martig, Wabern

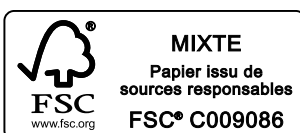
PRODUCTION

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

IMPRESSION

Swissprinters Zürich AG, Schlieren, Zurich

© Swiss Life, 2011





SwissLife
L'avenir commence ici.